

**Commune de DEUX-GROSNES**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 10 février 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 février à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle Communale à Monsols, sous la présidence de Monsieur René THÉVENON, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 03/02/2025

Délibérations affichées le : 12/02/2025 et publiées le : 12/02/2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 26

Nombre de présents : 20                      Pouvoirs : 1

Étaient présents : AUFRANT Marie-Josèphe - BOTTAGISI Bérengère - CALLOT Daniel - CARNEIRO Carlos - CHAMPAGNON Marc-Anthony - CLÉMENT Julie - DESCAILLOT Roger - DUCROUX Pierre-Louis - FAVRE Eliane - GAILLARD Gaëtane - GOBET Alain - JACQUET Élisabeth - JACQUET Fabien - JAFFRE Thierry - LACHARME Béatrice - LOUIS Alain - LUCAS Pascal - MOLARD Jean-Marc - THÉVENON René - TRIBOULET Monique

Absents excusés : BERNILLON Florence (pouvoir à Thierry JAFFRE) - DUSSUD Sophie - SANGOUARD Stéphane - TERRIER Serge

Absents : CLÉMENT Céline - JANDARD Michel

Monsieur Daniel CALLOT a été désigné secrétaire de séance.

**N° délibération : 2025/008**

**Objet : SYTRAL – avis sur le projet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais**

Monsieur le maire présente le projet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais arrêté par le conseil d'administration de SYTRAL Mobilités le 21 novembre 2024. Ce document présente à l'échelle du Rhône, les perspectives d'organisation des déplacements jusqu'en 2040 sur le territoire du Département du Rhône.

Le territoire de la CCSB est inclus dans ce projet.

En respect de l'article L1214-28-2 du code des transports, l'avis de toutes les communes concernées est attendu. La CCSB a émis un avis défavorable compte tenu du manque de moyens mis en œuvre sur son territoire.

Le conseil municipal est invité à émettre un avis.

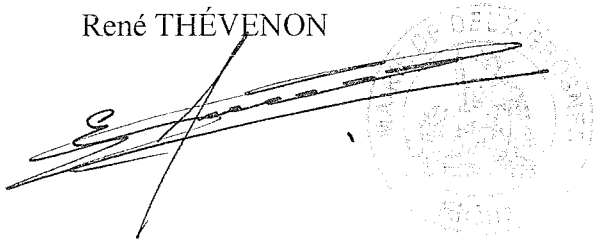
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 15 voix contre et 6 abstentions,**

**- Emet un avis défavorable** au projet de plan de Mobilité des territoires lyonnais présenté par le SYTRAL en raison de l'absence de prise en compte de la ruralité du territoire du Haut Beaujolais, non desservi à ce jour par les transports en commun hormis le scolaire. L'alternative à l'usage de la voiture individuelle n'est pas envisagée à ce stade.

Ainsi fait et délibéré à DEUX-GROSNES,  
les jour, mois et an que dessus

Le Maire,

René THÉVENON

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'René THÉVENON'. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE DEUX-GROSNES' around the perimeter and a central emblem. The signature is written over the stamp.